

Bureau du 29 mars 2024

Procès-verbal de la séance

Début de la séance à 10h00

Etaient présents:

Civilité	Nom	Représente	
Monsieur	Nicolas GRAVELLE	Président Eure Normandie Numérique	
Monsieur	James BLOUIN	CC Vexin Normand	
Monsieur	Frédéric DUCHE	Département de l'Eure	
Monsieur	Daniel JUBERT	Département de l'Eure	
Monsieur	Jean-Claude PROVOST	Interco Normandie Sud Eure	
Monsieur	Max RONGRAIS	CC du Pays de Conches	

Etaient excusés :

Civilité	Nom	Représente
Monsieur	Sylvain BONENFANT	Département de l'Eure
Monsieur	Guy DOSSANG	Région Normandie

Eure Normandie Numérique:

Etaient présents :

Agent ENN	Arnaud HADIDA	Directeur général	Non votant
Agent ENN	Jean-Christophe BOYARD	Directeur général adjoint	Non votant
Agent ENN	Elodie BOINET	DAF	Non votant
Agent ENN	Elise BRIGAND	Directrice des usages du numérique	Non votant
Agent ENN	Emmanuel CATTELIN	Directeur technique	Non votant

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Monsieur Nicolas GRAVELLE annonce l'ordre du jour du Bureau :

- Adoption du PV du précédent Bureau
- Prime d'intéressement collectif Objectifs 2024
- Versement prime pouvoir d'achat
- Déménagement siège ENN
- Levée prescription loyer Vesly
- Dispositif Midisport
- Adhésion Campus cyber

<u>Le premier rapport</u> concerne l'adoption du procès-verbal du précédent Bureau en date du 4 décembre 2023.

Aucune remarque ou modification n'est apportée.

Après avoir procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>Le deuxième rapport</u> concerne la prime d'intéressement collectif et la fixation des objectifs de l'année 2024

M. GRAVELLE présente aux membres du Bureau les 4 objectifs proposés pour l'année 2024.

Il n'y a pas d'observation.

Après avoir procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Le troisième rapport concerne le versement de la prime pouvoir d'achat

M. GRAVELLE indique que cette prime concerne 5 collaborateurs et qu'elle est calculée en fonction des revenus des agents pour tenir compte du contexte inflationniste.

M. JUBERT fait une remarque par rapport au montant de cette prime dont le plafond est fixé à 800 euros et trouve que ce montant est justifié mais en comparaison une prime d'intéressement collectif limitée à 600 euros lui paraît faible comme montant et propose d'augmenter le plafond de cette prime.

M. GRAVELLE répond que c'est une remarque intéressante mais que malheureusement il s'agit du montant maximum et qu'on ne peut pas aller au-delà.

Après avoir procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Le quatrième rapport concerne le déménagement du siège d'Eure Normandie Numérique

M. GRAVELLE indique qu'il y a déjà eu des échanges à ce sujet, il rappelle l'éventualité d'intégrer les futurs locaux de la CCI d'Evreux qui sont en cours de construction et précise qu'il faut commencer à engager les démarches si ENN veut se positionner sur le projet et réserver les locaux dont la livraison est estimée à juin 2025.

M. HADIDA ajoute que suite au schéma directeur immobilier pressenti par le Département de l'Eure et les visites réalisées dans les locaux d'ENN, le syndicat a prospecté.

Il précise que sur le marché privé cela est compliqué, par conséquent, ENN s'est rapproché de la CCI qui construisait un bâtiment mais dont la construction a pris énormément de retard car l'entreprise en charge des fondations a fait faillite il a donc fallu relancer un appel d'offres ce qui repousse la livraison d'un an à échéance de juin 2025 mais sans certitude. Aucun contrat de réservation n'a été signé pour le moment.

M. HADIDA ajoute que l'objectif aujourd'hui consiste à autoriser le Président à engager les démarches nécessaires en cas de cet éventuel déménagement.

M. HADIDA indique qu'une note avait été présentée à ce sujet à M. RASSAERT Président du Département ainsi qu'à M. STUSSI Directeur général des services et qu'une réunion s'est tenue au Département également avec M. DUCHE et M. GRAVELLE pour présenter le projet.

- M. GRAVELLE demande à M. DUCHE si les choses étaient bien claires à ce sujet avec le Département.
- M. DUCHE répond que oui, qu'il n'y avait aucun obstacle du Président à ce sujet. Il propose en complément de cette délibération de principe de rédiger un comparatif financier entre le coût actuel du loyer versé par ENN et celui versé pour la CCI pour avoir une idée précise de ce vers quoi le syndicat s'achemine.
- M. HADIDA répond que c'est ce qui a été fait dans la note qui avait été présentée au Département.

Après avoir procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Le cinquième rapport concerne la levée de la prescription de loyer pour Vesly

M. GRAVELLE indique que cela concerne la commune de Vesly et l'installation d'un poteau Wimax.

La commune avait envoyé au Département de l'Eure les factures pour les années 2014 à 2016 au titre de l'occupation du site ne sachant pas que le Département avait transféré le versement de ces loyers au syndicat.

La conséquence aujourd'hui est une dette indirecte pour ENN qui s'élève à 3 693,70 €, il est donc proposé de lever la prescription quadriennale pour régulariser cette dette par le versement de ce loyer.

Après avoir procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Le sixième rapport concerne le dispositif Midi'sport

M. GRAVELLE rappelle que ce dispositif consiste à octroyer une participation financière aux agents qui souhaitent faire du sport le midi et qu'il a été mis en place en 2022. Il indique que l'objectif aujourd'hui est de dresser un bilan sur le sujet.

Il indique que seulement 3 agents ont bénéficié de cette participation et que la fermeture de la salle de sport la plus proche des locaux d'ENN n'a pas aidé à la réussite de ce dispositif.

Pour autant il est proposé de reconduire ce dispositif avec toujours une participation à hauteur de 20€/mois maximum pour l'adhésion à une activité sportive.

Après avoir procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Le sixième rapport concerne l'adhésion au Campus cyber

M. GRAVELLE indique qu'il s'agit d'un dispositif national décliné dans les régions qui consiste à accompagner la cyber sécurité et renforcer la résilience des organisations régionales.

Il est donc proposé au membre du Bureau d'adhérer pour bénéficier notamment de la boîte à outils qui comprend des actions d'animation, de sensibilisation et un observatoire de l'incidentologie, et de pouvoir mettre en réseau les acteurs de la cyber sécurité et participer à des actions collaboratives telle que l'appel du Cyber Juin.

Le coût de cette adhésion s'élève à 500€/an.

M. HADIDA ajoute qu'il est primordial de monter en compétence sur ce sujet, il indique que des rencontres ont eu lieu avec la gendarmerie notamment pour apporter de véritable solutions à nos adhérents.

Après avoir procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

- M. GRAVELLE souhaite revenir sur un point, il s'agit de la note présentée au Président du Département concernant le déménagement du siège d'ENN et la partie sur la comparaison financière au sujet du coût complet au titre de l'occupation des locaux et des services mis à disposition. Celui-ci s'élève aujourd'hui à environ 3 200€ mensuel contre 4 700€ mensuel pour la CCI.
- M. JUBERT trouve que le prix est très élevé et demande le nombre de m² pour les locaux de la CCI.
- M. HADIDA répond suivant les scénarios de l'ordre de 161 m².
- M. JUBERT compare ces prix à ceux des loyers de Paris.
- M. HADIDA ajoute qu'aujourd'hui la problématique sur le site occupé actuellement par ENN est surtout technique et que malgré toutes les remontées effectuées à la DSI du Département pour répondre à nos attentes il serait nécessaire de refaire tout le câblage du bâtiment. Il précise qu'Eurek@ connaît la même problématique qui empêche le bon déroulement des visio-conférences et que pour une Agence du numérique cela n'est pas acceptable par ses membres.

Il ajoute qu'en terme de parking cela est compliqué aussi car aujourd'hui il n'y a plus assez de places pour tout le monde et que le parking est saturé.

- M. HADIDA conclu en disant qu'effectivement le coût de location est plus cher mais qu'en terme de prestation globale le Syndicat gagnera en facilités de service.
- M. RONGRAIS demande si les charges sont comprises dans le loyer.
- M. HADIDA répond que oui.
- M. GRAVELLE souhaite aborder un autre sujet avant la présentation des éléments du comité syndical, il évoque le contentieux avec Eure Normandie THD qui avait poursuivi le syndicat devant le Tribunal Administratif pour réclamer 18,6 M€.Un accord semble se profiler avec un protocole transactionnel qui devrait très prochainement aboutir.
- M. GRAVELLE se réjouit de ce dénouement positif suite à deux années de bataille.

M. GRAVELLE évoque qu'à la suite de la signature de ce protocole, le syndicat récupèrera plus de 8 M€, il règle le conflit sur la charge des poteaux ENEDIS, ENTHD terminera les complétudes laissées par les constructeurs notamment Orange et SOBECA et les zones non prévues dans les contrats en contrepartie d'un allongement de la durée de la DSP de 31 mois.

Suite aux discussions concernant ces différents points, M. DUCHE souhaite qu'ENN se rapproche de l'Agence de la ruralité afin qu'un mémo et/ou une présentation au sujet du décommissionnement du réseau cuivre de l'ancien opérateur publicsoit fait pour les maires car il est de plus en plus sollicité sur ces sujets.

M. HADIDA évoque également le prochain 2.7 avec un article consacré à la fibre avec le bilan du déploiement et notamment la question du décommissionnement du cuivre pour alerter les Eurois qu'il est urgent de passer à la Fibre pour anticiper l'abandon du réseau de téléphonie sur support cuivre.

M. DUCHE propose de monter une formation ou un temps d'échange avec les élus au titre de l'Agence de la ruralité sur le sujet du décommissionnement du cuivre pour informer les élus car cela reste un sujet encore trop méconnu des élus et ENN peut avoir son rôle à jouer avec l'agence de la ruralité.

M. HADIDA répond que la demande est prise en compte et sera traitée par ENN.

Ce Bureau est également un Bureau préparatoire au Comité Syndical du 8 avril 2024.

Il est ainsi présenté aux membres du Bureau présents, les rapports qui seront transmis à l'ensemble des délégués dont voici l'ordre du jour :

- Adoption du Procès-Verbal du précédent comité
- Adoption du Compte de gestion 2023 Budget principal
- Adoption du Compte de gestion 2023 Budget 1G
- Adoption du Compte de gestion 2023 Budget 2G
- Adoption du Compte administratif 2023 Budget principal
- Adoption du Compte administratif 2023 Budget 1G
- Adoption du Compte administratif 2023 Budget 2G
- Présentation du Budget primitif 2024 Budget principal
- Présentation du Budget primitif 2024 Budget 1G
- Présentation du Budget primitif 2024 Budget 2G
- Expérimentation ENTHD vidéo protection
- Adhésion nouveaux membres compétence services et outils numériques

M. CATTELIN indique qu'il va relancer ENTHD à ce sujet.

M. GRAVELLE remercie les membres du Bureau pour leur participation.

La séance est levée à 11h00.

Fait à Évreux, le 29 mars 2024

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas GRAVELLE



Le Secrétaire de séance

Max RONGRAIS



Date publication: 04/04/2024

M. GRAVELLE passe la parole à Mme BOINET pour la présentation des rapports financiers.

M. GRAVELLE passe la parole à M. HADIDA pour la présentation du rapport sur l'expérimentation de la vidéo protection d'ENTHD, il indique qu'il s'agissait d'une expérimentation pour assurer la construction d'une offre qui réponde aux besoins des communes, il précise qu'un premier bilan a été effectué mais qu'il n'était pas satisfaisant, ENN est en train de durcir le sujet pour que les offres soient standardisées pour l'ensemble des communes.

Il est proposé de prolonger cette expérimentation avec notamment un cas concret qui est la vidéo protection des axes départementaux principaux. Ce projet a été présenté par le Président du Département au moment de ses vœux.

M. JUBERT souhaite évoquer le cas d'un collège privé sur son territoire qui est accessible par une impasse qui est fréquentée le soir et qui nécessite d'être nettoyée le lendemain matin et une demande de pose de caméra a été formulée. Et au niveau de la ville c'est le préfet qui traite cette demande et pour le moment, la caméra ne peut être installée avant 2025 ce qui ne convient pas au collège. Il demande s'il serait possible d'accompagner les collèges privés comme c'est le cas pour les collèges publics.

M. DUCHE répond que cela ne rentre pas dans les compétences d'ENN et que c'est au département de savoir s'il souhaite équiper ou apporter une aide financière à la vidéo-protection des collèges.

M. GRAVELLE évoque le dernier rapport qui sera présenté au comité syndical, il s'agit de l'adhésion des nouveaux membres à la compétence services et outils numériques. Il rappelle qu'au dernier comité syndical, il a été acté l'adhésion de 44 nouveaux membres et que pour celui-ci cela ne concerne qu'une collectivité mais qu'il y en aura peut-être d'autre en attendant le 8 avril et que cela porte le nombre total d'adhésions à 371 collectivités.

M. GRAVELLE demande aux membres du Bureau s'ils souhaitent aborder d'autres sujets.

Il évoque la problématique des plaques de chambre telecom sur la commune de Conches.

M. RONGRAIS confirme qu'il y a toujours des trous mais pas de plaques.

M. HADIDA indique qu'il a rencontré le Colonel de gendarmerie et que le sujet a été évoqué et qu'ENN a orienté la Gendarmerie à pousser les investigations auprès des recycleurs de métaux de la zone de Conches car la fonte est très lourde avec un prix à la tonne faible ce qui limite son exportation ou son transport. La Gendarmerie a précisé s'être saisie du sujet.

M. RONGRAIS répond que cela est dangereux car c'est en bordure de route et s'étonne qu'elles ne soient pas remplacées.

M. CATTELIN indique que sur ce sujet il a échangé avec Orange mais qu'il ne peut rien faire directement pour les chambres Orange mise à part une déclaration de dommage réseau néanmoins sur le remplacement des chambres ENN cela a été pris en compte par le délégataire.

M. RONGRAIS répond qu'il s'agit bien de chambre ENN et pas Orange et que celles-ci ne sont pas encore remplacées.